



Socle commun en matière de contentieux général de la Sécurité sociale



*Une formation modulaire favorisant le
renforcement des compétences juridiques
dans le domaine des règles procédurales
et de la plaidoirie*



Une formation à la carte avec trois modules, des
fondamentaux des règles procédurales à la maîtrise
de l'intervention devant les tribunaux

- Acquérir les fondamentaux du contentieux général de la Sécurité sociale (Module 1)
- Perfectionner ses connaissances sur les règles procédurales applicables au contentieux général de Sécurité sociale (Module 2)
- Maîtriser une méthodologie de défense des dossiers en phase contentieuse (Module 3)

Les points forts de ce socle commun

- Une architecture modulaire adaptable à chaque profil
- Des équipes de professionnels institutionnels (formateurs et experts du contentieux) et de la profession juridique (avocats)
- Des modalités pédagogiques variées : études de dossiers et mises en situation, partage de pratiques, témoignages de professionnels, film pédagogique (juge et assesseur)
- Des échanges interbranches qui favorisent l'affirmation d'une culture commune

« Amélioration de l'argumentation, raisonnement juridique, points clés de rédaction de conclusions, techniques oratoires et attentes du juge ont rendu cette formation très bénéfique ».

Sophie B., Inspecteur audiencier en URSSAF

« Des conseils pratiques et précieux pour limiter le stress en audience, la vidéo pour repérer mes "tics" et le partage des expériences pratiques des participants ont été très enrichissants ».

Marie-France V-N., Technicien contentieux en CPAM

« La formation a été positive sur la constitution d'une plaidoirie, la prise de parole devant un auditoire, les aspects positifs et négatifs de notre expression devant un public, le soutien apporté par un avocat ».

Laure R., Référent fraudes en CAF

« Une formation dynamique, parfaitement adaptée. L'échange entre caisses sur les méthodes de travail, les mises en situation pour identifier nos axes de progression et l'écoute des formateurs face aux problématiques rencontrées constituent une véritable plus-value ».

Elodie B., Service contentieux en CARSAT

PUBLIC

Juristes

Les pré-requis sont précisés pour chaque module de formation.

DURÉE ET TARIFS 2014

Module 1
2 jours - 665 €

Module 2
2 jours - 625 €

Module 3
3 jours - 736 €

PLUS D'INFORMATIONS

Consulter les dates des différentes sessions sur e-Inscriptions

Consulter la fiche catalogue www.ucanss.fr pour en savoir plus sur les contenus des modules

Contacts

- Module 1 : CRF Dijon - Marie-Josèphe Robardet - mjrobardet@crf-dijon.fr - 03 80 78 63 40
- Modules 2 et 3 : CRF Rouen - Bernard Denouel - bernard.denouel@cnfp.fr - 02 32 81 82 08